

## COMMUNIQUER 3

# CONSULTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La consultation des acteurs du territoire a pour objectif d'améliorer un diagnostic ou de mieux évaluer un projet et ses impacts. Elle peut permettre :

- d'obtenir des informations connues uniquement par les acteurs ;
- de connaître l'avis des acteurs sur une décision ;

- de mettre en évidence d'éventuelles incohérences avec d'autres démarches en cours.

Toute consultation demande une préparation, notamment pour bien cibler les informations que l'on cherche et les personnes à consulter. La mise à disposition de l'information auprès du public concerné est un préalable indispensable.

## Les principaux outils de consultation

Outils	Nature de l'information	Récolte des avis
Entretien	Réponses à des questions et avis de personnes peu nombreuses et sélectionnées.	Par téléphone ou lors de rencontres
Questionnaire	Réponses d'un public identifié ou non à des questions écrites.	Par courrier, par e-mail, distribution lors de manifestations
Dépôt en mairie	Avis des habitants d'une commune sur une action particulière.	Dans les mairies
Enquête publique	Avis du public sur un projet soumis à enquête publique.	Dans les mairies

### L'entretien

La consultation par entretien est à réserver pour un nombre de personnes limité car elle demande beaucoup de temps. Les personnes contactées vont accepter plus facilement un rendez-vous lorsque l'on vient de la part d'une personne connue (par exemple, un élu ou un représentant d'association). Avant l'entretien, il est préférable d'expliquer les objectifs de la rencontre, de préciser les thèmes abordés et d'estimer la durée pour définir un créneau pendant lequel la personne ne sera pas dérangée.

L'entretien peut être directif avec des questions clairement énoncées ou au contraire sous forme conversationnelle, cette dernière étant plus efficace. Dans les deux cas, il est indispensable de préparer des questions que l'on peut poser pour relancer l'entretien. Les questions doivent être neutres et précises. Il est conseillé de classer les informations que l'on souhaite avoir en différents thèmes (sous forme d'une grille par exemple) et de s'en servir de pense-bête pour ne rien oublier.

### Le questionnaire

La consultation par questionnaire peut se faire dans le cas où les personnes visées sont bien identifiées et leurs coordonnées sont connues, ou pour un public large assistant à une manifestation où le questionnaire est distribué. Contrairement à l'entretien, le questionnaire peut concerner un nombre de personnes plus important mais il ne garantit pas la fiabilité des réponses (en cas d'incompréhension des questions ou de manque d'attention). Le taux et la qualité des réponses seront plus importants si une personne connue valorise le questionnaire et si les objectifs et les informations recherchés sont clairement énoncés. Le temps d'analyse des questionnaires peut parfois être long si ces derniers sont nombreux.

Exemples de situations pour lesquelles des consultations par entretien et par questionnaire peuvent être réalisées :

- obtenir des informations pour caractériser ou établir un diagnostic sur une zone humide ;
- connaître l'avis d'un ensemble de personnes sur un plan de gestion d'une zone humide.

## Le dépôt en mairie

Le dépôt est un moyen simple et efficace pour obtenir l'avis des habitants d'une commune sans avoir besoin de disposer de leurs coordonnées. Cependant, il est indispensable de les avoir informés du projet ou de l'action menée (par les élus, les bulletins municipaux, par affichage, etc.) et de la possibilité qu'ils ont de réagir.

Pour réaliser un dépôt en mairie, il faut obtenir l'accord de la mairie concernée. Les informations généralement déposées sont : le dossier soumis à consultation, les coordonnées de la personne à contacter pour plus de renseignements et des fiches à compléter comportant au minimum une zone de texte libre, le nom des personnes et leurs coordonnées pour pouvoir les recontacter par la suite.

Le dépôt en mairie peut être réalisé pour :

- centraliser les avis par rapport à un inventaire de zones humides qui a eu lieu sur une commune ;
- connaître l'avis d'acteurs sur un plan de gestion d'une zone humide située sur une commune.

## L'enquête publique

L'enquête publique vise à informer le public, à recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions et à élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision. Il s'agit d'une procédure définie juridiquement.

L'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur ou par une commission pour les enquêtes les plus lourdes. Une annonce légale

dans la presse locale, les mairies et les préfectures permet d'informer le public de l'enquête en cours. Celui-ci, sans restriction d'âge ou de nationalité, peut alors venir consulter le dossier comprenant le projet soumis à enquête publique, des éléments de "porter à connaissance", des cartes et une expertise écologique. La consultation dure généralement un mois et se déroule dans les mairies où un registre est mis à disposition pour que chacun puisse y noter ses observations.

L'enquête publique concerne notamment :

- les déclarations d'utilité publique, par exemple pour la mise en place de servitudes pour les Zones Stratégiques à la Gestion de l'Eau (ZSGE) ;
- les déclarations d'intérêt général ;
- les procédures d'expropriation ;
- "la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux (...) lorsque ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement" (Article L. 123-1 du Code de l'environnement).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédige son rapport qui relate le déroulement de l'enquête et analyse les observations reçues, et apporte ses conclusions dans lesquelles il émet son avis. Cet avis peut être "favorable", "favorable avec condition(s)" ou "défavorable". Dans tous les cas, il est indépendant et n'est pas nécessairement celui de la majorité des déposants. La décision finale est prise par l'autorité, à partir des conclusions du commissaire enquêteur. Toutefois, l'autorité n'est pas tenue de suivre l'avis du commissaire enquêteur.



## Exemple de l'utilisation d'Internet dans le cadre de la consultation : le SAGE Oise-Aronde

Avec le développement grandissant d'Internet et des systèmes d'information géographique, des outils destinés à partager toutes sortes de données - dont des données géoréférencées - avec des personnes distantes, ont vu le jour.

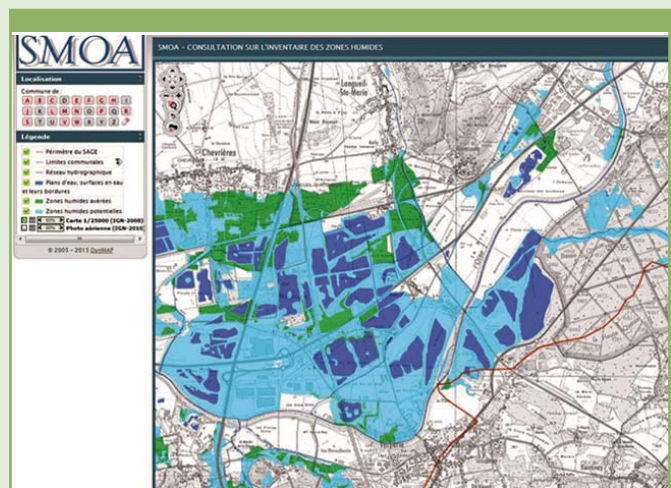
Le SAGE Oise-Aronde y a eu recours dans le cadre de l'inventaire des zones humides de son territoire. Suite au travail effectué par le bureau d'études (prélocalisation puis inventaire terrain au 1/5 000) et afin de parfaire les données, l'équipe du SAGE a mis à disposition sur Internet les éléments relatifs à cet inventaire par l'intermédiaire d'un logiciel de cartographie en ligne (*Web mapping*).

Grâce à cet outil consultatif, les partenaires techniques du SAGE ont pu s'identifier et déposer des remarques géolocalisées.

Afin d'être représentative de tous les éléments de l'étude, cette cartographie présente :

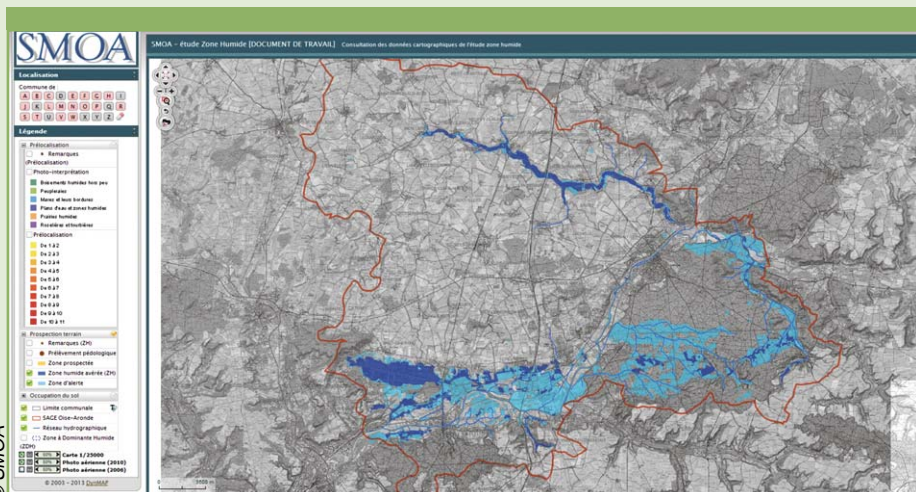
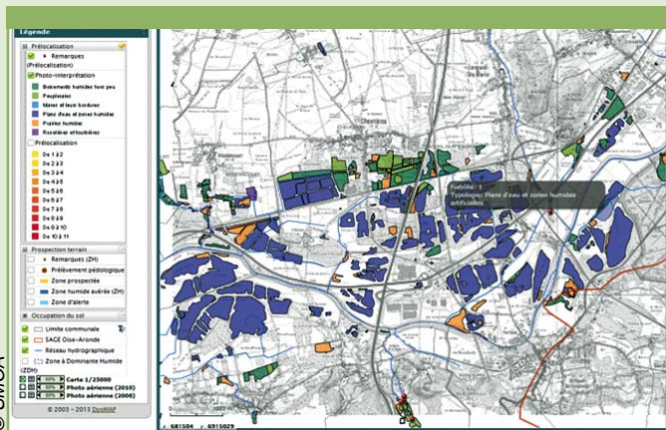
- la prélocalisation
  - la photo interprétation ;
  - les zones à dominante humide classées en fonction de leur indice de confiance (échelonné de 0 à 10) ;

- la cartographie des zones humides effectives :
  - les zones prospectées sur le terrain et les prélèvements pédologiques ;
  - les zones humides effectives et les zones humides potentielles (secteurs où il existe un doute sur leur caractère humide et où des investigations complémentaires sont nécessaires).



Pour l'utilisateur, la localisation des zones identifiées a été facilitée par la possibilité d'affichage de couches supplémentaires : carte au 1/25 000, photos aériennes de 2006 et 2010, limites communales, zones à dominante humide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette phase sera suivie d'une consultation des élus des communes et intercommunalités concernées par l'inventaire. Afin de leur faciliter l'accès aux données, des cartes sous format papier leur seront également envoyées. Cet envoi pourra mener à des entretiens avec les élus du territoire, l'objectif étant d'affiner la cartographie afin qu'elle reflète au mieux la réalité.



Pour plus d'informations :  
 L'animateur SAGE du Syndicat Mixte Oise-Aronde  
[fabien.blaize@smoa.fr](mailto:fabien.blaize@smoa.fr)

